

Cahier revendicatif 1^{er} degré - FCPE Saint-Denis – Pierrefitte

Adopté par l'AG de l'UCL Saint-Denis – Pierrefitte du 15/11/25

Le droit à l'expression des parents

Demande : L'application du droit à l'expression des parents sur un tableau d'affichage devant chaque école.

Explication : Selon la circulaire 2006-137 du 25 août 2006, les « associations de parents d'élèves doivent disposer [...] de tableaux d'affichage » dans toutes les écoles. La FCPE, association représentative au niveau nationale et seule association présente sur Saint-Denis doit donc disposer dans toutes les écoles de tableaux d'affichage accessibles aux conseils locaux ou à défaut à l'UCL.

Revendications

- Mise en place devant chaque école d'un tableau d'affichage clairement identifié pour les associations de parents d'élèves, accessible à la FCPE locale et à la FCPE Saint-Denis représentative au niveau nationale, comme le prévoit la circulaire 2006-137 du 25 août 2006.

Les locaux

Demande : Une augmentation considérable du budget destiné à l'entretien des locaux. Une programmation en partenariat avec les parents. Retour au ménage par des agents municipaux.

Explication : Les 5 millions actuels sont manifestement insuffisants. Ils n'ont pas suffi à tenir les calendriers de travaux dans les écoles (Langevin, 5 ans de retard, toujours pas fait...), ils n'ont pas suffi à assurer le minimum vital de l'entretien courant (locaux scolaires et périscolaires non chauffés tout l'hiver 2024-2025). Des dysfonctionnements des services ont contribué également à aggraver la situation. L'élue à l'éducation a elle-même reconnu qu'elle ne pouvait programmer des travaux en raison des urgences qui absorbaient une grande part du budget. Pour le ménage, le constat est général : la situation s'est dégradée avec la privatisation. Avec des problèmes en plus : plus de contact entre les personnels et les enfants, personnels surexploités, plusieurs retours de salaires non versés...

Revendications

- Une programmation pluriannuelle des travaux importants, remise à jour chaque année avec la participation d'une délégation de la FCPE Saint-Denis et des parents concernés. Un budget a minima de 10 millions d'euros.
- Un point sur les travaux envisagés dans l'année au premier conseil d'école.
- Un numéro unique et un interlocuteur pour la demande et le suivi des travaux d'entretien courant, accessible aux représentants de parents. Avec l'engagement pour une réalisation dans un délai imparti.
- Retour du ménage des écoles par des personnels municipaux fixes.
- Maintien d'un gardiennage à temps complet dans les écoles et groupes scolaires.
- Mise en place des conditions de sécurité réglementaires en cas d'accident (PPMS), mise en conformité des locaux, et association des parents aux mesures prises.
- Accès des enfants en situation de handicap.

Le taux d'encadrement du périscolaire

Demande : le retour aux taux d'encadrement antérieur, le remplacement des personnels absents pour qu'il soit effectif.

Explication : Les absences non remplacées sont un problème ancien du périscolaire. Avec la diminution du taux d'encadrement, le problème demeure, et aboutit à des taux effectifs encore plus importants. Ces taux s'appliquent pour les ADL et pour la pause méridienne, en vertu du projet éducatif territorial (PEDT) qui permet à la Ville de toucher des subventions. Leur non-respect constitue donc une rupture de contrat.

Revendications

- La hausse effective du taux d'encadrement, pour revenir à 1 animateur pour 10 en maternelle et 1 pour 14 en élémentaire (au lieu de 1 pour 14 en maternelle et 1 pour 18 en élémentaire depuis 2022, ce qui est le plafond dans le cadre d'un PEDT) ;
- La création d'une brigade de remplacement mobile suffisante ;
- l'information des parents sur le taux d'encadrement réalisé effectivement à chaque conseil d'école.

Le personnel du périscolaire

Demande : améliorer la formation et la stabilité des équipes du périscolaire pour améliorer l'accueil des enfants.

Explication : La formation professionnelle des animateurs est encore largement insuffisante, entre autres pour les enfants à besoins spécifiques. Par ailleurs, la mise en place de regroupement des ADL pendant les vacances et la mobilité forcée des directions et des équipes depuis 2023 nuisent aux enfants qui ont besoin de repères fiables.

Revendications

- la fin du regroupement des ADL ;
- la fin de la mobilité forcée pour les directions et les animateurs ; aller au contraire vers une stabilisation des équipes ;
- le développement d'une formation massive des animateurs, contractuels inclus, tenant compte des enfants à besoins spécifiques.
- personnel spécifiquement dédié aux enfants handicapés, formé, avec si besoin un personnel par enfant ; attribution des personnels sur demande des parents ou des équipes.
- Mise en place de projets pédagogiques dotés en sorties dans les ADL et information des parents.

L'accès des parents aux accueils de loisirs

Demande : accès des parents aux centres de loisirs pour aller chercher leurs enfant

Explication : En 2023, il y avait eu une première tentative, pour des motifs sécuritaires, d'empêcher les parents d'accéder aux ADL et de rencontrer les animateurs. Une forte mobilisation avait permis de la stopper. Depuis 2024, cette volonté de limiter l'accès des parents aux centres réapparaît centre par centre.

Revendications

- Libre accès des parents aux accueils de loisirs : les parents doivent pouvoir rencontrer les animateurs, discuter avec eux, voire mettre en place des projets communs. Les parents ne sont pas un danger pour les enfants, ils sont membres de la communauté éducative et ne peuvent être laissés à la porte.

Les tarifs du périscolaire

Demande : pas d'augmentation des tarifs, alignement sur les tarifs les plus bas dans le cadre de la fusion Saint-Denis – Pierrefitte, suppression des pénalités de cantine qui empêchent la gratuité et arrêt du projet de réservation-pénalisation des ADL.

Explication : Les conseils municipaux de 2025 ont affiché la volonté de la majorité d'augmenter fortement les tarifs dionysiens au nom de l'harmonisation avec Pierrefitte. Le projet a été suspendu pour cette année électorale mais est repoussé à après les élections. Par ailleurs, la gratuité affichée de la cantine est contrecarrée par une politique de pénalisation très large (jusqu'à 40 % des enfants touchés selon les chiffres de la mairie) qui touche toutes les familles mais se révèle particulièrement nocive pour les familles les plus modestes qui ne payaient le repas que 15 centimes. Il faut souligner que la réservation n'a aucun impact sur le gaspillage alimentaire puisqu'elle ne sert pas à commander les repas, les prévisions étant toujours faites, comme avant, par un algorithme basé sur la fréquentation passée.

Revendications

- Suppression de la réservation-pénalisation des cantines.
- Mise au rebut définitive du projet de réservation-pénalisation des ADL pendant les vacances.
- Harmonisation des tarifs dionysiens et pierrefittois basés sur les plus bas (ceux de Saint-Denis). Pas d'augmentation des tarifs.
- Révision des calculs des quotients pour que leur modification n'aboutisse pas à des augmentations.
- Mise en place d'un guichet unique pour les parents.